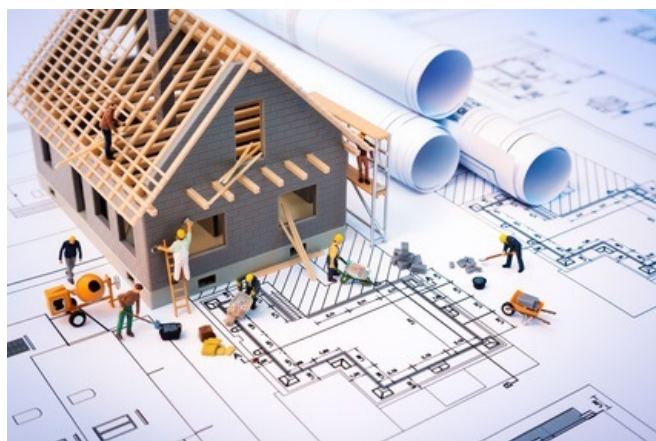


## Le service urbanisme



### Prenez rendez-vous

## Vous avez un projet de construction ? Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre propriété ?

Le service urbanisme propose reçoit uniquement sur rendez-vous, pour répondre à toutes vos interrogations. Les dossiers de demande d'autorisation peuvent être déposés directement à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Pour toute demande de vérification de la complétude de votre dossier, il convient également de prendre rendez-vous auprès du service.

Pour toute information ou conseil concernant votre projet, vous pouvez **prendre rendez-vous** auprès du service urbanisme en nous contactant par téléphone au : 01 34 46 72 00 ou par mail à l'adresse suivante :

[urbanisme@ville-courdimanche.fr](mailto:urbanisme@ville-courdimanche.fr)

Infos pratiques

**Le service urbanisme vous reçoit sur rendez-vous.**

**Le service urbanisme est fermé le dernier samedi de chaque mois.**

Liens utiles

[Consultez le PLU](#)